

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 8 février 2008

N° 2008-2-5-14

**Service instructeur**  
COMMANDE PUBLIQUE

**Service consulté**  
DRT

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**MISSION DE CONTROLE DE CONCEPTION DE PROJET**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés relatifs à la Commande Publique suite aux décisions et avis de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver l'attribution de marchés et m'autoriser à signer les documents correspondants.

La consultation concernait une mission de contrôle de conception de projet dans le cadre de 3 déviations sur la RD419 :

- Lot 1 - Déviation de BALLERSDORF
- Lot 2 - Déviation de DANNEMARIE
- Lot 3 - Déviation de RETZWILLER

L'objectif de cette mission est principalement de contrôler le dossier PROJET et les DCE sur les aspects sécurité routière, environnement, ouvrages d'art, assainissement, chaussées, terrassement et d'effectuer un audit de l'aménagement avant mise en service sur les aspects sécurité routière et environnement.

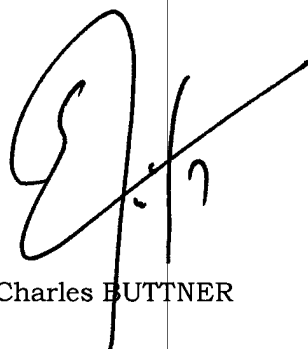
L'opération a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 Code des Marchés Publics. Le délai de remise des offres a été fixé au 22 novembre 2007 à 11 Heures 00.

Après vérification et analyse des offres, la Commission du 29 janvier 2008 a décidé tous éléments considérés d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres ont été jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses, selon les critères fixés dans le Règlement de Consultation :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
1	Déviation de BALLERSDORF	CETE DE L'EST	93 990.65 €
2	Déviation de DANNEMARIE	CETE DE L'EST	97 668.35 €
3	Déviation de RETZWILLER	CETE DE L'EST	102 437.40 €

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation des marchés selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER